Qu'on l'adore ce Dieu, qu'on l'invoque à jamais.
Son *empire* a des temps précédé la naissance;
Chantons, publions ses bienfaits.
RACINE.

Et quant au berger, l'on peut dire
Qu'il était digne de tous maux,
Étant de ces gens-là qui, sur les animaux,
Se font un chimérique *empire*.
LA FONTAINE.

— Autorité souveraine, souverain pouvoir : *Aspirer à l'*EMPIRE. *Se démettre de l'*EMPIRE. *Si l'*EMPIRE *appartenait à la beauté et non à la force, le paon serait, sans contredit, le roi des oiseaux.* (Buff.) *Plus de liberté, plus de patrie : l'*EMPIRE *du monde est aux plus scélérats.* (Proudh.)

Toute fourbe est honteuse aux cœurs nés pour l'*empire*.
CORNEILLE.

J'ai souhaité l'*empire* et j'y suis parvenu,
Mais, en le souhaitant, je ne l'ai pas connu.
CORNEILLE.

Deux taureaux combattaient à qui posséderait
Une génisse avec l'*empire*.
LA FONTAINE.

Autrefois l'éléphant et le rhinocéros,
En dispute du pas et des droits de l'*empire*,
Voulurent terminer la querelle en champ clos.
LA FONTAINE.

Quel que soit le destin que couve l'avenir,
Terre, enveloppe-toi de ton grand souvenir.
Que t'importe où s'en vont l'*empire* et la victoire?
Il n'est point d'avenir égal à ta mémoire.
LAMARTINE.

‖ Nation, société politique exerçant son autorité sur des peuples conquis : *Que sont, sans la justice, les grands* EMPIRES, *sinon de grands brigandages? car les grands brigandages, que sont-ils en réalité, sinon des* EMPIRES *en petit?* (St Augustin.) *Le sort des* EMPIRES *est entre les mains de Dieu; ils meurent en leur temps comme le reste des choses humaines.* (Boss.) *Les mêmes vertus qui servent à fonder un* EMPIRE *servent aussi à le conserver.* (Montesq.) *Peut-on nier que les bonnes mœurs ne soient essentielles à la durée des* EMPIRES, *et que le luxe ne soit diamétralement opposé aux bonnes mœurs?* (J.-J. Rouss.) *Les siècles des* EMPIRES *sont comptés comme les jours de l'homme.* (Ferrand.) *C'est dans le despotisme que disparaissent les* EMPIRES. (Chateaub.) *Le despotisme est ce qui suppose le moins de génie dans le fondateur d'un* EMPIRE. (J. Droz.) *On ne sauve pas les* EMPIRES *qui tombent.* (E. de Gir.) *La violence et la fraude fondent les* EMPIRES; *ils tombent par la corruption et la faiblesse.* (Redern.) *Il y a des jours où tout s'accumule pour perdre les batailles et les* EMPIRES. (Thiers.)

Lorsque deux factions divisent un *empire*,
Chacun suit au hasard la meilleure ou la pire.
CORNEILLE.

— Forme de gouvernement monarchique ayant pour chef un empereur : *L'*EMPIRE, *c'est l'unité, c'est la centralisation, c'est l'annexion.* (Proudh.) *Les princes et barons du premier* EMPIRE *avaient fait leurs preuves de sans-culottisme.* (Proudh.) *Sous le premier* EMPIRE, *il n'y avait pas de liberté de la presse.* (J. Simon.) ‖ Nation, pays qui a pour souverain un empereur : *L'*EMPIRE *d'Orient. L'*EMPIRE *de Chine. L'*EMPIRE *français. La décadence de l'*EMPIRE *romain amena la décadence des lettres, des sciences et des arts.* (Brachet.) *L'*EMPIRE *de Russie est le pays de la terre où les hommes sont le plus malheureux.* (De Custine.) ‖ Se dit aussi de certains pays déterminés, le plus souvent formés d'une agglomération de conquêtes, quoique le souverain ne porte pas le titre d'empereur : *L'*EMPIRE *des Mèdes. L'*EMPIRE *britannique. L'*EMPIRE *d'Alexandre fut partagé entre ses généraux.* (Acad.)

— Se dit absolument du règne de Napoléon Ier et des pays qu'il gouverna : *Les Bourbons ont tenu après l'*EMPIRE, *parce qu'ils succédaient à l'arbitraire.* (Chateaub.) *Sous l'*EMPIRE, *tout était calme et presque morne au dedans.* (S. de Sacy.)

Sous l'*empire*
Tout empire.
CATALAN.

‖ Se dit également de l'empire d'Allemagne et de l'empire romain d'Occident : *Les villes de l'*EMPIRE. *C'est à Ratisbonne que siégeait la diète de l'*EMPIRE. *Auguste et ses poëtes prêchaient la religion comme la meilleure police de l'*EMPIRE. (St-Marc Girard.)

Un envoyé du Grand Seigneur
Préférait, dit l'histoire, un jour, chez l'empereur,
Les forces de son maître à celles de l'*empire*.
LA FONTAINE.

— Fig. Influence, ascendant, prestige : *L'*EMPIRE *de la raison et de la justice n'est pas plus tyrannique que celui de la délectation.* (Pasc.) *Les femmes ont un* EMPIRE *absolu sur l'esprit des hommes.* (Pasc.) *Le premier de tous les* EMPIRES *est celui qu'on a sur ses désirs.* (Boss.) *L'*EMPIRE *de la beauté est passager, mais celui de la vertu subsiste toujours.* (St-Evrem.) *Il y a un certain* EMPIRE *dans la manière de parler et dans les actions, qui se fait faire place partout et qui gagne par avance la considération et le respect.* (Mme de Sablé.) *L'*EMPIRE *de la raison publique est le vrai fondement de la liberté.* (J.-J. Rouss.) *L'*EMPIRE *d'une jeune personne commence avec ses vertus; elle règne par la douceur de son caractère et rend sa modestie imposante.* (J.-J. Rouss.) *De tous les* EMPIRES, *celui des gens d'esprit, sans être visible, est le plus étendu.* (Duclos.) *Le théâtre exerce beaucoup d'*EMPIRE *sur les hommes.* (Mme de Staël.) *Les choses tombent sous l'*EMPIRE *de la fatalité; l'homme seul n'est point sous son* EMPIRE. (Mesnard.) *Il faut céder à l'*EMPIRE *des faits.* (Ch. de Rémusat.) *L'*EMPIRE *des femmes est beaucoup trop grand en France; l'*EMPIRE *de la femme beaucoup trop restreint.* (H. Beyle.) *Tout homme qui lit un journal acquiert, jour par jour, une somme d'idées, de connaissances qui le soustrait à l'*EMPIRE *des passions brutales.* (Guéroult.)

Nous faisons nos destins, quoi que vous puissiez dire;
L'homme, par la raison, sur l'homme a quelque *empire*.
VOLTAIRE.

La fortune, selon qu'elle est meilleure ou pire,
Jusque sur la pensée exerce son *empire*.
PONSARD.

La parole, ici-bas, est un douteux *empire*;
Sous nos mots nuageux l'enthousiasme expire.
SOUMET.

— Poétiq. *L'empire des mers*, La domination sur mer : *L'Angleterre possède* L'EMPIRE DES MERS. ‖ *L'empire de Neptune, l'empire maritime, l'empire des eaux*, L'étendue des mers :

Pour moi, j'ai déjà vu *le maritime empire*.
LA FONTAINE.

‖ *L'empire de Borée*, Pays venteux. ‖ *L'empire de Pluton* ou *des morts*, *Le sombre empire*, Les enfers :

Plus d'un, qui s'endormit au milieu d'un sourire,
Ne se réveillera que dans *le sombre empire*.
PONSARD.

Le vent redouble ses efforts,
Et fait si bien qu'il déracine
Celui de qui la tête au ciel était voisine,
Et dont les pieds touchaient à l'*empire des morts*.
LA FONTAINE.

— Poétiq. Milieu, région métaphorique où se passent certains faits que l'on suppose soumis à une direction, à une autorité commune : *L'*EMPIRE *des sciences et des arts est un monde éloigné du vulgaire, où l'on fait tous les jours des découvertes, mais dont on a bien des relations fabuleuses.* (D'Alemb.) *Dans l'*EMPIRE *de la littérature, l'unanimité est presque toujours un signe de servitude.* (Mme de Staël.)

Pourquoi faut-il qu'au lieu de ces délices
Qu'on nous promit dans l'*empire* amoureux,
Nous y trouvions, près des Ris et des Jeux,
Les faux soupçons suivis des injustices?
MALFILATRE.

— *Empire d'Occident*, Partie de l'empire romain qui comprenait l'Italie et toutes les provinces situées à l'ouest de cette contrée, moins l'Afrique. ‖ *Empire d'Orient*, Partie de l'empire romain qui comprenait, avec l'Afrique, tous les pays situés à l'est des précédents.

— *Haut-Empire*, Empire romain depuis Auguste jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. Peu usité. ‖ *Bas-Empire*, Empire grec de Constantinople, et aussi Empire romain depuis les premiers temps de sa décadence jusqu'à sa chute.

— *Haut et souverain empire de Galilée*, Juridiction qui remontait au XIVe siècle et qui prononçait sur les contestations entre les clercs des procureurs de la Chambre des comptes. *L'empire de Galilée* était pour eux ce qu'était la basoche pour les clercs du palais.

— *Saint-empire* ou *Saint-empire romain*, Empire d'Allemagne, empire d'Occident rétabli par Charlemagne :

Amis, Charles d'Espagne, étranger par sa mère,
Prétend au *saint-empire*. . . . .
V. HUGO.

— *Céleste Empire*, Chine, dans le langage des Chinois, adopté quelquefois par nos écrivains : *Le chef du* CÉLESTE EMPIRE.

— *Siége de l'empire*, Capitale, résidence de l'empereur : *Constantin transféra le* SIÉGE DE L'EMPIRE *de Rome à Byzance.*

— *Empire céleste*, Vie future des saints, paradis : *Ami, je ne fais que te devancer aujourd'hui, et je vais t'attendre dans l'*EMPIRE CÉLESTE. (Chateaub.)

— *Côté d'empire*, Nom que les mariniers du Rhône et de la Saône, à Lyon, donnent à la rive gauche de ces cours d'eau, parce qu'ils marquaient autrefois la limite des possessions de l'empereur et de celles du roi de France : *Le* CÔTÉ D'EMPIRE *et le côté de royaume.*

— Loc. fam. *Pour un empire*, Pour les plus puissantes raisons, pour les plus grands biens : *Messieurs, je ne vous quitte pas; je ne resterais pas seul ici* POUR UN EMPIRE. (Scribe.)

. . . . . Qui n'eût ri? Quant à moi,
Je n'en eusse quitté ma part *pour un empire*.
LA FONTAINE.

‖ *Cela vaut un empire.* Se dit d'une chose à laquelle on attache un très-grand prix : *Puisque vous me renvoyez mes périodes, je vous renvoie celle-ci, qui* VAUT UN EMPIRE. (Mme de Sév.)

— Adjectiv. Dans le genre, selon la mode du premier Empire, du règne de Napoléon Ier : *Une vieille pendule* EMPIRE.

— **Épithètes.** *Étendue de pays.* Puissant, vaste, immense, colossal, gigantesque, brillant, florissant, prospère, riche, opulent, magnifique, superbe, orgueilleux, redoutable, vieil, antique, divisé, bouleversé, agité, déchiré, faible, chancelant, agonisant, vermoulu, affermi, ébranlé, raffermi, relevé, consolidé, liquide, écumeux, sombre, ténébreux, affreux.

Influence, autorité. Doux, aimable, tendre, amoureux, flatteur, entier, absolu, complet, superbe, insolent, dur, pénible, rude, rigoureux, despotique, tyrannique, inconcevable, inexplicable, mystérieux, magique, fantastique, fâcheux, funeste, fatal, dangereux, pernicieux, préjudiciable, déplorable, regrettable, puissant, immense, incontestable, inébranlable, inévitable, durable, constant, éternel, suprême, solide, notable, saint, pieux, sacré, inviolable, volontaire, passager, vain, léger, frivole, incertain, contestable, ébranlé, fol, ridicule, affermi, raffermi, consolidé.

— **Syn. Empire, autorité, domination, pouvoir, puissance.** V. AUTORITÉ.

— **Empire, ascendant, autorité, crédit, influence, pouvoir.** V. ASCENDANT.

— **Encycl.** Hist. Les historiens ont donné le nom de *saint-empire romain d'Occident* à un empire qui ne fut, comme le remarque Voltaire, ni saint, ni romain, ni même un véritable empire d'Occident : étrange composé d'éléments étranges et des plus divers; on s'en rendra compte par l'exposé suivant :

Depuis l'an 476, l'Italie, avait été assujettie tour à tour aux Hérules, aux Goths et aux Lombards. Ce fut Odoacre, roi des Hérules, qui, s'étant emparé de Ravenne et de la personne d'Augustule, dernier empereur romain, anéantit alors définitivement cet empire, tombé depuis si longtemps en décadence, et dont l'existence avait rempli l'espace de 506 années depuis la bataille d'Actium.

L'an 800, le jour de Noël, Charlemagne, chef et roi de l'État le plus puissant qui eût encore existé en Europe depuis l'empire romain, se trouvant à Rome, y fut couronné empereur de l'empire d'Occident par le pape Léon III, et acclamé par le peuple, qui s'écria : *A Charles Auguste, couronné de la main de Dieu empereur des Romains!*

Charlemagne, vainqueur des Lombards, maître du continent de l'Italie jusqu'à Bénévent, de toute la Gaule, des Pays-Bas jusqu'à la mer, de toute l'Allemagne y compris la Bohême, d'une partie de la Hongrie et de toute la Suisse, dominait sur cette vaste étendue de pays et la gouvernait, autant qu'il était possible de le faire, par ses *missi dominici*. La dignité des césars, rétablie ainsi en sa personne, se maintint tant bien que mal héréditairement dans sa famille jusqu'au règne de Louis IV, le dernier des princes de la race carlovingienne qui régnèrent en Allemagne.

A l'époque de la mort de Louis IV, en 911, les chefs d'Etat allemands, fatigués du mauvais gouvernement des descendants de Charlemagne, résolurent de rendre élective la dignité royale en Germanie. Le premier qui l'obtint par droit d'élection fut Conrad, comte de Franconie, élu et proclamé roi des Germains le 19 octobre 912. Conrad, quoique placé dans la série des empereurs d'Occident, ne fut ni reconnu ni couronné comme tel. Le titre d'empereur était censé appartenir alors au roi d'Italie. Depuis, ce royaume ayant passé sous la domination des rois élus de Germanie, ils se firent reconnaître et proclamer empereurs. Quelque temps après, l'Italie fut séparée de l'Allemagne, mais la dignité impériale resta unie au titre des rois de ce dernier pays, et ce fut ainsi qu'elle devint élective et attachée à l'élection du souverain de l'Allemagne. On trouvera ci-après, dans la liste chronologique des empereurs et des rois de Germanie, les époques de ces changements.

Rois et empereurs d'Allemagne depuis le rétablissement de ce qu'on a appelé l'empire romain d'Occident en 800.

CHARLEMAGNE, comme empereur, règne 14 ans, de 800 à 814.

LOUIS Ier, surnommé *le Débonnaire*, fils de Charlemagne, 26 ans, de 814 à 840.

LOTHAIRE, fils du précédent, 15 ans, de 840 à 855.

LOUIS II, fils de Lothaire, 20 ans, de 855 à 875.

CHARLES LE CHAUVE, le dernier des fils de l'empereur Louis Ier, 2 ans, de 875 à 877.

L'empire resta vacant pendant les trois années qui suivirent la mort de Charles le Chauve. C'est dans cet intervalle que quelques auteurs placent Louis le Bègue, roi des Français et fils de Charles le Chauve, au nombre des empereurs. Il est vrai qu'après avoir été couronné roi des Français à Compiègne, par l'archevêque de Reims, le 6 octobre 877, il fut de nouveau couronné au concile de Troyes, par le pape Jean VIII, le 7 septembre 878; mais il n'existe aucun acte qui constate sa qualité d'empereur.

CHARLES LE GROS, fils de Louis le Germanique et petit-fils de Louis Ier, 7 ans, de 880 à 887.

Il fut déposé en cette année et mourut l'année suivante (888). Après sa mort, plusieurs chefs s'emparèrent de ses Etats.

ARNOUL, fils naturel de Carloman, roi de Provence et arrière-petit-fils de Louis le Débonnaire, fut élu roi de Germanie lors de la déposition de Charles le Gros, son oncle, en 887; il exerça de fait l'*empire* 12 ans, de 887 à 899; mais il ne fut élu et ne porta le titre d'empereur qu'à partir de 896, c'est-à-dire 3 ans.

LOUIS IV, fils du précédent, roi d'Allemagne, règne comme tel 11 ans, de 900 à 911.

Ce fut le dernier prince de la race carlovingienne qui régna en Allemagne. Il ne fut point empereur. Depuis la mort de Charles le Gros, l'Italie fut en proie à l'ambition de différents princes, qui se firent couronner empereurs à mesure que leurs succès leur en fournissaient les moyens.

Il nous reste à donner la liste : 1° des différents rois d'Italie qui se firent couronner empereurs par droit de conquête;

2° Des rois et empereurs d'Allemagne élus par les assemblées des princes, des seigneurs et des députés des villes qui représentaient le peuple, jusqu'au moment où, au XIIIe siècle, les électeurs ont été institués comme ils ont fonctionné jusqu'à ces derniers temps;

3° Enfin des empereurs moins irrégulièrement élus des maisons de Habsbourg, de Nassau, de Luxembourg, de Bavière et de Lorraine, jusqu'à nos jours.

Rois d'Italie qui se firent couronner empereurs par droit de conquête.

GUI, duc de Spolète, se fait proclamer roi d'Italie en 889, dans une grande diète convoquée par lui à Pavie, après la victoire de la Trebbia, qu'il venait de remporter sur Bérenger, duc de Frioul, son compétiteur; couronné empereur en 891; règne de 891 à 894.

LAMBERT, fils du précédent, associé à l'*empire* en 891, couronné comme tel en 892, succède à Gui, son père, comme roi d'Italie et empereur des Romains, de 894 à 898.

Ce fut sous le règne de Lambert qu'Arnoul, roi de Germanie, passa les Alpes, s'empara de Rome et s'y fit couronner empereur en 896.

LOUIS III, fils de Boson, roi d'Arles ou de Provence, passe en Italie en 900, pour s'emparer de ce royaume et de l'*empire*, vacant par la mort de l'empereur Arnoul et que Bérenger, duc de Frioul, voulait occuper; il pénètre jusqu'à Rome après avoir défait Bérenger, et se fait couronner empereur par le pape en 901. En 904, il est surpris dans Vérone par ce même Bérenger, qui lui fait crever les yeux et le renvoie en Provence, où il régna jusqu'à sa mort (924) sous le nom de Louis *l'Aveugle*.

BÉRENGER, fils d'Evrard, duc de Frioul, qui, dès l'an 888, après la mort de Charles le Gros, avait prétendu à l'*empire* et s'en était vu évincer par Gui et Lambert, mais qui n'avait pas cessé d'y viser, ayant enfin triomphé de tous les concurrents qu'il avait eu à combattre, reçoit la couronne impériale des mains du pape Jean X, qui le sacra empereur en 915; il mourut assassiné en 924.

Après la mort de Bérenger, l'*empire* d'Occident vaqua pendant trente-huit années consécutives, jusqu'en 962, époque à laquelle Othon Ier, roi de Germanie, fut couronné empereur.

Rois et empereurs d'Allemagne élus par les assemblées des princes, des seigneurs et des députés des grandes villes qui représentaient le peuple.

De la maison de Franconie.

CONRAD Ier, comte de Franconie, élu roi d'Allemagne, règne de 912 à 918.

De la maison des ducs de Saxe.

HENRI Ier, surnommé *l'Oiseleur*, roi d'Allemagne, de 919 à 936.

OTHON Ier, dit *le Grand*, fils du précédent, roi d'Allemagne en 936, empereur en 962, règne 37 ans, de 936 à 973.

OTHON II, *le Roux*, fils du précédent, roi et empereur, de 973 à 983.

OTHON III, fils du précédent, roi et empereur, de 983 à 1002.

HENRI II, dit *le Saint*, arrière-petit-fils de Henri l'Oiseleur, roi et empereur, 22 ans, de 1002 à 1024.

De la maison des ducs de Franconie.

CONRAD II, *le Salique*, fils de Henri, duc de Franconie, roi et empereur, de 1024 à 1039.

HENRI III, *le Noir*, fils du précédent, roi et empereur, de 1039 à 1056.

HENRI IV, fils du précédent, roi et empereur, règne 49 ans, de 1056 à 1105; est déposé par son fils.

HENRI V, fils du précédent, roi et empereur, règne 20 ans, de 1105 à 1125.

De la maison de Supplinbourg.

LOTHAIRE II, fils de Gerhard, comte de Supplinbourg et de Querfort, roi et empereur, de 1125 à 1137.

De la maison de Hohenstauffen ou de Souabe.

CONRAD III, de Hohenstauffen, duc de Franconie, roi d'Allemagne, de 1138 à 1152.

FRÉDÉRIC Ier, *Barberousse*, fils de Frédéric, duc de Souabe, roi et empereur, 38 ans, de 1152 à 1190.

HENRI VI, fils du précédent, roi et empereur, de 1190 à 1197.

PHILIPPE, fils de Frédéric Barberousse, roi d'Allemagne, assassiné par Othon de Wittelsbach, de 1198 à 1208.

OTHON IV, fils de Henri le Lion, duc de Saxe, roi et empereur, de 1208 à 1214. Il avait renoncé à l'*empire* en cette dernière année, et il mourut en 1218.

FRÉDÉRIC II, fils de Henri VI, le plus illustre des Hohenstauffen ou princes de la maison de Souabe, célèbre surtout par sa lutte contre les papes, roi et empereur, règne 35 ans, de 1215 à 1250.

CONRAD IV, fils du précédent, roi d'Allemagne de 1250 à 1252. En lui finit la maison de Souabe.

De la maison des comtes de Hollande.

GUILLAUME, comte de Hollande, roi d'Allemagne de 1252 à 1254.

De la maison d'Angleterre.

RICHARD DE CORNOUAILLES, élu roi d'Allemagne ou des Romains en 1257, règne 14 ans, de 1257 à 1271.

Ces quatorze années furent pour l'Allemagne quatorze années d'anarchie, Richard ayant passé la plus grande partie de son règne en Angleterre, où il mourut.

Après la mort de Conrad IV, tout fut confusion en Allemagne. Les princes, les seigneurs et les députés des villes assemblés ne pouvant s'entendre sur le choix d'un chef, différents partis se formèrent. C'est ainsi que furent élus tant bien que mal, au milieu d'intrigues de toute sorte, Guillaume de Hollande et Richard d'Angleterre, dont nous venons de parler, et Alphonse, roi de Castille, que nous n'avons pas jugé à propos de comprendre dans cette liste, parce qu'il ne sortit jamais d'Espagne pour se faire reconnaître et couronner empereur, bien qu'il en prît volontiers le titre; de sorte qu'on peut regarder comme un véritable interrègne le temps qui s'écoula depuis la mort de Conrad IV, en 1254, jusqu'à l'élection de Rodolphe de Habsbourg, en 1273.

C'est vers la fin de cet interrègne que les historiens allemands placent l'institution du collége des électeurs, qui a nommé les empereurs jusqu'au commencement de ce siècle, et ce qu'ils appellent le berceau de l'ancien droit public de l'Allemagne.

Rois et empereurs des maisons de Habsbourg, de Nassau, de Luxembourg, de Bavière et de Lorraine.

RODOLPHE Ier, dit *le Clément*, fils d'Albert le Sage, comte de Habsbourg, élu roi et empereur en 1273, règne 18 ans, de 1273 à 1291.

ADOLPHE, comte de Nassau, élu roi et empereur, de 1292 à 1298. Tué à la bataille de Gelheim.

ALBERT d'Autriche, fils de l'empereur Rodolphe Ier, élu roi et empereur, de 1298 à 1308. Mort assassiné.

HENRI VII, comte de Luxembourg, de 1308 à 1313.

Après sa mort, les électeurs ne s'entendent point sur le choix de son successeur, ce qui amène un interrègne de quatorze mois et une double élection.

LOUIS V de Bavière, fils de Louis le Sévère, comte palatin, est élu en 1314 et règne 33 ans, de 1314 à 1347.

En même temps que Louis de Bavière était élu par les uns, Frédéric d'Autriche, dit le Bel, l'était par les autres; mais cette élection ne produisit qu'un schisme, qui cessa après la bataille de Mühldorff, que Frédéric d'Autriche perdit avec la liberté, en 1322.

CHARLES IV, fils de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, élu en 1347, empereur 31 ans, de 1347 à 1378.

WENCESLAS, fils du précédent, élu l'année de la mort de son père, règne 22 ans, de 1378 à 1400; est dépossédé de l'*empire* en cette année et meurt en 1418.

ROBERT, électeur palatin, élu après Wenceslas, de 1400 à 1410.

SIGISMOND, fils de Charles IV et roi de Hongrie, élu empereur, règne 27 ans, de 1410 à 1437.

De la maison d'Autriche-Habsbourg.

ALBERT II, dit *le Grave* et *le Magnanime*, fils d'Albert, duc d'Autriche, élu en 1438, de 1438 à 1439.

FRÉDÉRIC III, fils d'Ernest, duc d'Autriche, élu en 1440, règne 53 ans, de 1440 à 1493.

MAXIMILIEN Ier, fils du précédent, règne de 1493 à 1519.

CHARLES V (*Charles-Quint*), fils de l'archiduc Philippe le Beau et roi d'Espagne, est élu en 1519, abdique en 1556, règne 37 ans et meurt en 1558.

FERDINAND Ier, frère du précédent, lui succède dans l'administration de l'*empire*, mais n'est élu et reconnu par les électeurs qu'en 1558; il règne jusqu'en 1564.

MAXIMILIEN II, fils du précédent, de 1564 à 1576.

RODOLPHE II, fils du précédent, de 1576 à 1612.

MATHIAS, frère de Rodolphe II, de 1612 à 1619.

FERDINAND II, archiduc, fils de Charles, duc de Styrie, de 1619 à 1637.

FERDINAND III, fils du précédent, de 1637 à 1657.

Il y eut ici un interrègne de quinze mois, les électeurs hésitant sur le choix du nouvel empereur.

LÉOPOLD Ier, fils de Ferdinand III, finit par réunir les suffrages des électeurs et est élu empereur en 1658, règne 47 ans, de 1658 à 1705.

JOSEPH Ier, fils du précédent, est élu et règne de 1705 à 1711.

CHARLES VI, frère du précédent, règne 29 ans, de 1711 à 1740.

C'est le dernier empereur de la maison d'Autriche-Habsbourg.

Ici encore un interrègne de quatorze mois, à la suite duquel se produit une déviation de la ligne autrichienne. Les électeurs choisissent l'empereur dans une autre famille.

De la maison de Bavière.

CHARLES VII, électeur de Bavière, est élu empereur en 1742; il règne de 1742 à 1745.

C'est ici qu'il faut placer l'avénement à l'*empire* de la maison de Lorraine, à laquelle appartiennent les empereurs de la maison d'Autriche actuelle, qui n'est point du tout de Habsbourg, comme on le répète trop souvent.

De la maison de Lorraine.

FRANÇOIS Ier, duc de Lorraine, élu empereur après la mort de Charles VII de Bavière, en 1745, règne 20 ans, de 1745 à 1765.

JOSEPH II, fils du précédent, règne 25 ans, de 1765 à 1790.

LÉOPOLD II, frère du précédent, élu en 1790, ne règne que 2 ans, de 1790 à 1792.

FRANÇOIS II, fils de Léopold II, lui est donné pour successeur en 1792.

— *Empire d'Occident*. V. OCCIDENT.

— *Empire d'Orient*. V. BYZANTIN (empire).

— *Bas-Empire*. V. ce mot.

— *Empire latin*. V. CONSTANTINOPLE (empire latin de).

Empire chinois (L'), impressions de voyage par M. Huc, ancien missionnaire apostolique en Chine (1850-1854). Dans cet ouvrage, l'auteur, qui a établi à Lhassa le siége d'une mission apostolique, raconte le voyage aventureux qu'il entreprit avec M. Gabet à travers le vaste empire chinois. En allant, ils voyagèrent comme des missionnaires, « à la façon des ballots de contrebande; au retour, comme de nobles étrangers poliment condamnés à se voir rapatrier aux frais du gouvernement chinois, qui n'avait trouvé que ce moyen de se délivrer de ces religieux. » Leur retour fut une sorte de marche triomphale, dans laquelle les mandarins qui les accompagnaient se montrèrent leurs très-humbles serviteurs, grâce à l'attitude de M. Huc, qui savait par expérience que devant les mandarins il ne faut jamais plier. « Ils sont, dit-il avec raison, comme leurs bambous : une fois qu'on est parvenu à leur saisir la tête et à les courber, ils restent là; pour peu qu'on lâche prise, ils se redressent à l'instant avec impétuosité. » MM. Huc et Gabet ont parcouru le Thibet et quatre provinces de la Chine, le Sse-Tchouen, le Hou-pé, le Kiang-si et le Kwang-Tung; ils ont descendu le Yang-tse-Kiang, l'un des plus beaux fleuves du monde, le plus curieux peut-être par la variété et la physionomie singulière des populations qui en bordent les rives ou qui plantent en quelque sorte leurs tentes dans ses eaux; ils ont traversé les lacs Ting-Hou et Poyang, franchi les crêtes abruptes de la montagne Mei-ling, et enfin navigué sur le Chou-Kiang. En un mot, ils ont vu la Chine, non pas à travers le voile plus ou moins épais que les défiances politiques opposent encore aux regards des étrangers, non pas avec les précautions infinies que les préjugés et la persécution imposent au zèle des missionnaires catholiques, mais librement, ouvertement, face à face. Et dans le cours de cet étonnant voyage, que d'épisodes, que de scènes étranges, que d'aventures! Tous ces incidents sont racontés par M. Huc de la façon la plus divertissante. On ne reconnaît nullement dans ce livre le style du missionnaire; l'auteur déclare lui-même qu'il s'est arraché pour un moment aux préoccupations exclusives de son ministère apostolique, et que, laissant aux *Annales de la propagation de la foi* les expansions pieuses, les aspirations ardentes du chrétien, il a voulu surtout, par cette relation de son voyage, donner une description de l'empire chinois à l'usage de tout le monde. On ne doit donc pas être surpris de trouver dans son livre tant de scènes comiques, grotesques, dans lesquelles M. Huc a figuré, non comme missionnaire, mais comme simple particulier envoyé d'un bout à l'autre de l'empire par ordre des autorités chinoises, et obligé de combattre à toute heure pour conquérir un repas, un logis, une jonque, un palanquin. Certes, on ne saurait exiger beaucoup de gravité dans le récit de cette campagne involontairement entreprise par M. Huc et par son digne lieutenant, M. Gabet, contre les mandarins du Céleste-Empire; souvent l'ardeur du combat a entraîné les deux champions et ils n'ont pas toujours su résister aux enivrements du triomphe. Puis il y a çà et là dans le récit certains détails de mise en scène qui ont emprunté au moins quelques traits à l'humour et à la vivacité spirituelle de l'écrivain. Le lecteur ne s'en plaindrait pas s'il ne s'agissait ici que d'une relation de voyage; mais M. Huc s'est proposé en même temps de décrire les institutions, les mœurs, les habitudes du peuple chinois, et, pour atteindre ce but, il eût fallu peut-être charger moins les couleurs du tableau. Prenons, par exemple, les portraits de mandarins qui figurent dans la galerie de M. Huc. Sauf de rares exceptions, les dépositaires de l'autorité dans les provinces traversées par nos deux missionnaires sont représentés sous les traits les plus noirs. Non-seulement ils sont fourbes, menteurs, voleurs et vendent la justice, mais encore, à en juger par plusieurs scènes, très-amusantes d'ailleurs, ils seraient généralement doués d'une bêtise et d'une niaiserie incomparables. De plus, comme le physique doit répondre au moral, presque tous sont fort laids. Un mandarin peint par M. Huc passe à l'état de caricature. Nous ne voyons pas qu'il soit absolument nécessaire que la figure d'un mandarin soit plus laide que celle d'un préfet français. Notre voyageur n'est guère plus indulgent pour les simples Chinois que pour les mandarins. Suivant lui, ils sont irréligieux, ivrognes, joueurs, débauchés et battent leurs femmes; s'ils ont quelques vertus, ce ne sont que des vertus égoïstes. Néanmoins, il leur rend justice en certains points : il les décharge presque complétement de l'accusation d'infanticide, qui a fait faire en France une si belle récolte « de petits sous pour sauver les petits Chinois. » Il reconnaît même, et, à ses yeux, la chose mérite d'être signalée, qu'en fait de pisciculture nous sommes auprès d'eux à l'enfance de l'art.

L'ouvrage de M. Huc a obtenu un légitime succès.

Empire romain (HISTOIRE DE L'), par M. Laurentie (1851). L'ancien rédacteur de la *Quotidienne* et de l'*Union monarchique* cherche moins dans l'histoire une matière à récits et à tableaux qu'une thèse, une source d'arguments en faveur du parti clérical. Il appartient à cette école qui, unissant étroitement la politique et la religion, voit dans le christianisme, non-seulement un des grands faits, mais le but même de l'histoire et le dernier mot des destinées humaines. Il y cherche également la suprême garantie de l'ordre nécessaire à toutes les sociétés, et de la liberté si chère aux sociétés modernes. C'est le système de Bossuet, mais poussé plus loin et appuyé sur des enseignements puisés dans l'histoire des cent dernières années. Un autre côté original de cet ouvrage, c'est que M. Laurentie a écrit, non pas l'*histoire des empereurs*, mais l'*histoire de l'empire*. La première est faite : c'est l'histoire de la dégradation humaine; l'auteur a voulu mettre en regard la seconde, c'est-à-dire la grandeur du monde romain et sa renaissance dans sa ruine. A cette époque, un travail de transformation s'opère dans la société romaine, et, par suite, dans le monde entier. Pour M. Laurentie, c'est là le seul objet digne des nouveaux historiens de l'empire; c'est l'œuvre du christianisme et son plus grand honneur. Il serait, pensons-nous, plus exact de considérer le christianisme comme le résultat et non comme la source de ce mouvement régénérateur. Mais, pour M. Laurentie, la civilisation renaît, se fortifie et triomphe par la naissance, les progrès et le triomphe de l'Église. C'est le christianisme qui « dispute le monde romain à ses tyrans barbares et à ses lois inhumaines; » c'est la victoire du christianisme que préparent « les acteurs les plus divers de l'histoire impériale; infâmes, grands ou idiots, tous servent à ce dessein de la Providence. » Réaliser ce dessein à travers un vaste drame sera la glorification de l'Église, à laquelle M. Laurentie dédie solennellement son œuvre. Dieu sait dans quelles singulières explications l'engage ce système! Savez-vous pourquoi tant de monstres se sont succédé sur le trône impérial? Pour faire mieux contraster et ressortir la beauté du christianisme naissant. « Tel est, dit M. Laurentie, le contraste que j'ai montré dans l'histoire : la servitude païenne avec ses ignominies, la liberté chrétienne avec ses luttes et ses martyrs; deux sociétés en présence, l'une expirant dans l'hébétement des voluptés, l'autre prenant naissance dans l'amour des vertus et l'émulation des sacrifices. » Il y a du vrai dans cet antagonisme, mais l'auteur l'exagère singulièrement, au point de présenter parfois des vérités de fait comme des articles de foi. En écrivant l'*Histoire de l'empire romain*, M. Laurentie se pose moins en historien qu'en avocat qui soutient une thèse. De là une certaine emphase déplacée dans le style, qui exigerait plus de simplicité et d'unité de ton. Tantôt c'est la pompe qui domine, tantôt la concision, selon qu'il s'inspire de Bossuet ou de Tacite.

Empire (HISTOIRE DU SECOND), par M. Taxile Delord (Paris, 1869, 4 vol.), précédée d'une longue introduction, qui n'est que le récit d'une lutte engagée par l'impérialisme d'abord contre la monarchie constitutionnelle, ensuite contre la République, et terminée par sa victoire de 1852. « L'histoire ne commence pas le lendemain des faits, dit M. Louis Binaut. Quand toutes les choses, petites ou grandes, qui bruissent ensemble et nous étourdissent confusément, se sont précipitées dans l'éternel silence, il faut encore quelques années pour que la mémoire et l'oubli aient reconnu chacun sa part. » M. Taxile Delord l'a bien compris; aussi n'affiche-t-il pas la prétention d'écrire l'histoire définitive du régime actuel, reconnaissant que la postérité seule se trouvera dans les conditions nécessaires pour asseoir un jugement définitif sur notre époque. Le but qu'il se propose, c'est de rassembler des matériaux que plus tard une main habile pourra utiliser pour élever un monument historique. Il se contente d'en tracer le plan et d'en jeter les fondements, laissant à d'autres le soin de l'achever. Mais de la solidité des fondements dépend celle de l'édifice; or les fondements posés par M. Delord sont inébranlables.

L'histoire est la conseillère des souverains, on l'a répété souvent; mais celle qu'on se garde de leur exposer sous son vrai jour, c'est la leur. Qui sait cependant combien de résolutions les maîtres du monde auraient modifiées, si, jetant un regard sur le passé, comme le peintre qui recule de quelques pas pour mieux juger l'effet d'un tableau, ils avaient pu revoir l'espace parcouru depuis leur avénement? Sous ce rapport, le livre de M. Delord eût pu être une œuvre utile, car il plaçait sous les yeux de ceux qui dirigeaient les affaires de la France depuis dix-huit ans le tableau de leurs actes et les résultats de leur administration. C'est ce tableau que nous allons résumer en retraçant brièvement les événements du second empire et en en dégageant la morale.

L'auteur glisse rapidement sur les premières années de Napoléon III, nous le montrant dominé par une idée fixe, s'asseoir sur le trône de France et y continuer les traditions de son oncle, et, dans ce but, préméditant toutes ses actions, même ses imprudences, remplaçant le génie par la ténacité, ou, si l'on veut, doué du génie dont parle Buffon, *une longue patience*. A cette qualité il en joint une autre, une grande facilité d'assimilation. Comprenant l'esprit de son siècle, soit qu'il prenne part en Italie à des conspirations contre des gouvernements rétrogrades, soit qu'il tente par les échauffourées de Strasbourg et de Boulogne de renverser la monarchie de Juillet, il se présente toujours comme un libérateur, comme l'inaugurateur d'un nouveau régime, sous lequel le peuple souverain jouira de tous ses droits et marchera progressivement à la conquête de toutes les prospérités matérielles et morales. Il a la prétention de refaire l'éducation de la France, n'affichant en apparence que le désir de la servir, et guettant toutes les occasions. La République de 1848 était à peine proclamée qu'il offrait ses services au gouvernement provisoire, qui ne crut pas prudent de les accepter. En même temps il donnait des ordres à ses partisans pour s'agiter en sa faveur, et ceux-ci les exécutèrent si bien, qu'ils le firent nommer représentant du peuple. Il protesta de son dévouement à la République et cependant ne vota jamais ou presque jamais, craignant sans doute de s'engager. Élu président de la République, il ajoute de lui-même ces paroles à son serment de fidélité : « Je regarderai comme ennemis de la patrie tous ceux qui tenteraient par des voies illégales de changer la forme du gouvernement. »

Louis-Napoléon se met à la remorque de la réaction et exécute vigoureusement une expédition romaine à l'extérieur et à l'intérieur. Tandis qu'il anéantit la république romaine, il laisse la loi du 31 mai mutiler le suffrage universel, le clergé s'emparer de l'instruction primaire, la majorité supprimer le droit de réunion, bâillonner la presse, multiplier les transportations. Il entretient et provoque les divisions en affectant de ne se prononcer ostensiblement pour aucun parti; puis, quand la corde trop tendue est sur le point de se rompre entre lui et l'Assemblée, imitant son oncle au 18 brumaire, il terrifie la France par le coup de main du 2 décembre, qu'il la force à légitimer par un plébiscite, sous l'empire des baïonnettes. Devenu chef de l'État, voici les pouvoirs qu'il s'arroge : « Le président commande les forces de terre et de mer; il fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, et les règlements nécessaires pour l'exécution des lois, dont il a seul l'initiative, la sanction et la promulgation; la justice se rend en son nom; il a seul le droit de faire grâce et de créter des amnisties; les fonctionnaires lui prêtent serment; il peut ouvrir par simples décrets des crédits extraordinaires en dehors du budget voté par le Corps législatif. » Le pouvoir législatif est déchu du droit d'initiative et du droit d'interpellation; aucun amendement ne peut être soumis à la discussion s'il n'est préalablement adopté par le Conseil d'État. Le Sénat, sur la proposition du chef de l'État, dirige la marche du gouvernement en cas de dissolution de la Chambre. Enfin il n'y a qu'un seul fonctionnaire responsable, le chef de l'État; mais, pour que sa responsabilité soit mise en jeu, il faut que lui-même daigne appeler le peuple à juger ses actes.

Tel est le système dictatorial qui, sauf quelques légères modifications, a étreint pendant dix-huit années la France dans son cercle de fer. C'est l'absolutisme dans l'exécutif, dans le législatif, dans l'ordre constitutionnel et dans le régime de la presse, d'autant plus que, par l'ingénieuse invention des candidatures officielles, le pouvoir personnel annule la nation et reste seul maître dans l'État, et que, par l'article 75 de la constitution, il couvre de son manteau semé d'abeilles, comme d'une égide, tous ses fonctionnaires et ses serviteurs. Au fruit, on connaît l'arbre : par ses résultats nous allons apprécier le système.

Une année après le coup d'État de décembre, Louis-Napoléon se faisait proclamer empereur sous le nom de Napoléon III. Deux mois après son élévation à l'empire, il épousait Mlle de Montijo, comtesse de Teba, qui, en mars 1856, lui donna un fils qui fut nommé « Enfant de France. »

Pour rassurer l'Europe effrayée par le rétablissement de l'empire, Napoléon III avait dit dans une proclamation devenue fameuse : « L'empire, c'est la paix! » Mais tout le monde comprenait que le nouveau pouvoir attendait son baptême de gloire, si utile pour détourner les esprits des affaires intérieures. Les prétentions de la Russie sur les *lieux saints*

fournirent à l'empire l'occasion d'entreprendre la guerre d'Orient de concert avec l'Angleterre. Nos soldats s'y montrèrent, comme toujours, admirables; mais la campagne de Crimée, qui a tant illustré nos armes, n'a été après tout qu'une longue suite de hauts faits inutiles, depuis la victoire de l'Alma jusqu'à la prise de Sébastopol. Nous avons perdu 100,000 hommes et dépensé 1 milliard 500 millions pour ruiner en Orient l'influence russe, qui y est actuellement plus prépondérante que jamais. En même temps, à l'intérieur, l'agiotage, encouragé par les emprunts nationaux, bouleversait l'équilibre des fortunes. Toute la France d'en haut courait à la Bourse, tandis que celle d'en bas courait au mont-de-piété; il s'établissait peu à peu deux nations ennemies dans la nation, et cet antagonisme des classes ne profitait qu'au pouvoir absolu, en compromettant l'avenir. A mesure que la nation baissait, l'empire montait : il était à son apogée en 1856, à l'époque de la signature du traité de Paris et de la naissance du prince impérial. Il n'y avait alors ni tribune, ni presse, ni esprit public; l'unique souci, c'étaient les intérêts matériels et l'assouvissement des jouissances grossières, vers lequel poussait l'administration elle-même. De grands travaux improductifs étaient entrepris sur tous les points du territoire, surtout à Paris, où ils devenaient un instrument de règne. Ces grands travaux déterminaient des crises terribles dans l'industrie et le commerce par le renchérissement des loyers et des denrées alimentaires, et achevaient la démoralisation publique.

On dansait sur un volcan et l'on étouffait le cri de la misère sous les accents joyeux des fêtes, en l'honneur des souverains étrangers qui venaient remercier Napoléon III d'avoir étouffé la Révolution. Néanmoins quelques voix protestèrent une première fois en 1857 par la nomination de rares députés opposants. La tentative d'Orsini, le 14 janvier 1858, fournit une occasion de les museler derechef par la loi de sûreté générale. Le mécontentement devint alors significatif; à tout prix, il fallut lui donner le change, et la campagne d'Italie fut entreprise sous le patronage de l'indépendance et de la liberté. Elle fut courte et brillante; mais l'empereur n'accomplit que la moitié de la tâche que lui-même s'était imposée, et il se trouva avoir dépensé 60,000 hommes et 750 millions pour soulever une série de difficultés qui ne sont pas encore résolues.

Une amnistie générale, dont Ledru-Rollin fut excepté, signala le retour de l'empereur; mais elle ne suffit pas pour apaiser les esprits désillusionnés. L'empereur le comprit, et, par le décret du 24 novembre 1860, il rétablit l'adresse par laquelle la Chambre pourrait lui transmettre les vœux du pays. C'était un os à ronger jeté, pour tromper sa faim, au dogue populaire, et tandis qu'il le rongeait, nos troupes étaient témérairement et inutilement exposées en Chine, en Cochinchine et au Mexique. Est-il besoin de rappeler par quels désastres s'est terminée cette dernière affaire, le pendant de la guerre d'Espagne du premier empire? Nos soldats rendus odieux à une population qui combattait pour sa liberté et ses foyers; le prince infortuné que nous avions amené là et nommé empereur, saisi après notre abandon, jugé et fusillé comme un vulgaire aventurier; notre diplomatie abaissée et notre armée obligée de quitter le territoire américain sur l'injonction du secrétaire d'Etat de la grande république des Etats-Unis : tel était le résultat qui nous coûtait 50,000 soldats et 700 millions, et qui arracha à M. Thiers ce cri : « Il n'y a plus de faute à commettre! » En effet, par le fait seul de l'engagement de nos troupes au Mexique, on a dû laisser, au grand mécontentement de l'Angleterre, égorger une fois de plus les héroïques enfants de la Pologne. Ce ne devait pas être cependant le dernier soufflet moral appliqué au gouvernement français. Un homme d'Etat de la même école que Napoléon III, celle du succès à tout prix, M. de Bismark, de concert avec l'Autriche, confisque le Danemark, et les vainqueurs se le partagent comme jadis ils avaient partagé la Pologne avec la Russie. La guerre éclate entre ces voleurs de provinces quand il s'agit d'en distribuer les dépouilles, et la victoire de Sadowa détruit l'équilibre européen au profit de la Prusse, qui s'annexe une partie de l'Allemagne, forme à nos portes une nation militaire de 25 millions d'habitants et fait donner à l'Italie, son alliée, cette Vénétie que nous lui avions vainement promise en 1859. En revanche, notre gouvernement, après avoir laissé écraser l'armée pontificale à Castelfidardo, écrase à Mentana, « où le chassepot fait merveille, » les volontaires de Garibaldi et de la liberté italienne, transforme une partie de nos braves soldats en gardiens du pape, et est obligé de négocier humblement l'évacuation de la forteresse de Luxembourg, pour avoir l'air d'obtenir, lui aussi, une satisfaction dans ce nouveau remaniement de l'Europe.

Compromis par ces nombreux insuccès au dehors, l'empire sentit la nécessité de céder, du moins en apparence, aux exigences de l'opinion publique, et il accoucha de prétendues réformes que nous allons énumérer : 1° La décentralisation, qui a eu pour effet de remettre entre les mains des préfets, agents du pouvoir central, certains pouvoirs réservés jusqu'alors à leurs chefs, les ministres. 2° L'autorisation d'exister accordée à des sociétés de secours mutuels. L'empereur nomme leurs présidents et les tient à sa merci. 3° Le droit d'association. Le maintien de l'article 291 du code pénal le rend illusoire. 4° La réforme de la loi de recrutement, qui a pour effet de former des prétoriens à la dévotion du maître; il est exigé neuf années de service au lieu de sept, et il n'y a plus de bons numéros. 5° La rectification du budget. Le budget s'élevait à 1 milliard 500 millions en 1850, celui de 1869 se chiffre par 2 milliards 300 millions, sans compter qu'en quatorze années l'empire a dépensé 3 milliards en sus de ses recettes ordinaires, et que la ville de Paris a emprunté plus de 2 milliards. 6° Les traités de commerce. L'incapacité de ceux qui les ont préparés a non-seulement paralysé les bienfaits du libre échange, mais ruiné une notable partie de la France industrielle. 7° L'extension des libertés. Des libertés économiques, liberté de la boucherie, de la boulangerie, des théâtres, oui; mais la liberté de l'imprimerie, de la librairie, du colportage, en un mot les libertés commerciales et industrielles touchant aux libertés politiques, demeurent confisquées ou réglées par des lois qui sont de véritables traquenards.

Le pays commençait à s'agiter de nouveau au sujet de ses libertés politiques et ne se contentait plus du décret du 24 novembre 1860, qui retenait d'une main ce qu'il avait paru donner de l'autre. On crut lui imposer silence en supprimant l'adresse; mais la bataille de Sadowa fit baisser le ton au pouvoir personnel. L'empereur écrivit la lettre du 19 janvier. La presse sera désormais soustraite au pouvoir discrétionnaire de l'administration, le droit de réunion sera inauguré, les attributions du Corps législatif seront augmentées. En théorie, c'était un progrès; en pratique, ce fut surtout la répression qui progressa. Les élections de 1869, en donnant 3,500,000 voix à l'opposition, avertirent le gouvernement que la coupe était pleine et que les électeurs entendaient qu'à l'avenir le pays fût gouverné par le pays. Un sénatus-consulte annonça que le pouvoir personnel se résignait au système parlementaire. Ce n'était qu'un leurre, car on maintenait l'article 13 de la constitution : « L'empereur est responsable devant le peuple, auquel il a toujours le droit de faire appel, » véritable négation du système représentatif. Un vieil ami de l'empire, Fialin dit Persigny, le disait en plein Sénat : « Le souverain a gardé tous ses pouvoirs; il a conservé tous les instruments de l'autorité réelle, tous les moyens de l'empire autoritaire, en créant l'empire libéral. »

Tel fut ce qu'on appela « le couronnement de l'édifice, » après un règne de dix-huit années qui n'avait été qu'une longue suite de fantaisies personnelles aboutissant à des fautes irréparables et à des désastres inouïs, dont le gouvernement se vantait comme d'autant de victoires.

Ni calme, ni quiétude, ni commerce, ni liberté, ni gloire réelle; des dettes, la démoralisation, l'agiotage, les faillites accumulées, l'influence de la France diminuant chaque jour en Europe : tel est le bilan du second empire. A ce bilan déjà si triste il faudra ajouter les suites encore inconnues de la funeste guerre de 1870. Pour aujourd'hui (6 septembre), à la suite d'une révolution qui est venue dix-huit ans trop tard, la république française se trouve en face du sol de la patrie envahi, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Champagne foulées aux pieds, de Strasbourg odieusement bombardé! Les soldats français, conduits au feu par des généraux n'ayant jamais commandé que des sergents de ville, ont été écrasés sous le nombre, vaincus, décimés; Paris est à la veille d'un siége.

L'auteur, avons-nous dit, n'affiche pas la prétention d'avoir écrit l'histoire définitive du second empire, et cependant pour ceux qui, à l'exemple du *Grand Dictionnaire*, ont chaque jour suivi des yeux ce régime depuis sa naissance avec la douleur qu'inspire le despotisme aux véritables amis de la liberté, le récit de M. Taxile Delord n'aura que peu de modifications à subir pour devenir l'expression exacte de la vérité. Ce qui est bien rare chez un adversaire contemporain d'un système politique, l'auteur n'a ni chargé les couleurs ni assombri le tableau. A peine peut-on lui reprocher quelques fautes de détail bien excusables dans une œuvre si laborieuse et dont les parties intéressées retiennent avec un soin jaloux les documents par devers elles.

Un autre mérite de l'ouvrage, d'après nous, c'est d'avoir tout dit, sans crainte comme sans acrimonie, mérite double pour M. Taxile Delord, que ses habitudes de journaliste auraient pu entraîner bien plus facilement que tout autre à se lancer dans la polémique. M. Delord discute, mais sans passion, en historien. Son style est net, sobre, élégant, facile. C'est l'œuvre d'un homme éclairé et d'un bon citoyen.

Empire de Flore (L') ou le **Triomphe de Flore**, chef-d'œuvre de Nicolas Poussin; musée de Dresde. L'artiste a groupé dans cette composition les principaux personnages mythologiques qui ont été métamorphosés en fleurs, et il a choisi le moment où va s'opérer cette métamorphose. Au milieu, Narcisse contemple avec fatuité son image que réfléchit l'eau d'un vase, tandis que la nymphe Echo, assise à ses côtés, le regarde avec tendresse. Près de ce couple, Clytie considère avec ravissement le dieu du jour qui traverse le ciel sur son char resplendissant. A gauche, Ajax se perce de son épée. A droite, Smilax repose dans les bras de Crocus. Un peu en arrière, se tiennent le bel Hyacinthe et le jeune chasseur Adonis, armé d'un épieu et accompagné de ses chiens. Flore, placée entre ces deux derniers personnages, répand des fleurs en dansant. De leur côté, de gentils Amours forment une bande joyeuse. Ces diverses figures sont réunies dans un parterre entouré de berceaux de verdure.

Cette charmante toile, dont le coloris a conservé une assez grande fraîcheur, ce qui est rare dans les œuvres de Poussin, a été peinte, suivant Smith, pour le cardinal Omodei, vers 1630, et elle faisait sans doute pendant au *Triomphe de Flore*, du musée du Louvre, qui est à peu près de la même dimension et qui fut exécuté pour le même prélat, si nous en croyons M. Villot.

EMPIRÉ, ÉE (an-pi-ré) part. passé du v. Empirer. Devenu pire : *Un mal* EMPIRÉ. *Une situation* EMPIRÉE.

EMPIREMENT s. m. (an-pi-re-man — rad. *empirer*). Etat d'une chose qui empire. ‖ Peu usité.

EMPIRER v. a. ou tr. (an-pi-ré — de *en*, et de *pire*). Rendre pire, aggraver : *Cette imprudence* A EMPIRÉ *son mal. C'est un triste remède que celui qui ne guérit un mal que pour en* EMPIRER *un autre.* (A. Billiard.) *Il y a des hommes que l'expérience corrompt et qu'elle* EMPIRE. (St-Marc Girard.) *Répercuter le mal, ce n'est pas l'enlever, c'est l'*EMPIRER. (E. de Gir.)

— v. n. ou intr. Devenir pire, tomber en un état pire : *Le vulgaire croit que le monde* EMPIRE *à mesure qu'il vieillit.* (J.-J. Rouss.)

Voilà bien six mille ans que les hommes sont faits;
Et depuis quatre mille on ne cesse d'écrire
Que l'homme dégénère et que le monde *empire*.
VIENNET.

— Gramm. On conjugue ce verbe avec l'auxiliaire *avoir* ou avec l'auxiliaire *être*, selon qu'on a en vue le fait en lui-même ou l'état qui en est la suite : *Le médecin fut étonné de la rapidité avec laquelle la maladie* AVAIT EMPIRÉ. *Il était déjà assez méchant, mais il* EST *bien* EMPIRÉ.

— **Antonymes.** Améliorer, amender et ramender.

EMPIRICUS SEXTUS, géomètre, astronome et médecin grec. V. SEXTUS EMPIRICUS.

EMPIRIQUE adj. (an-pi-ri-ke — lat. *empiricus;* du grec *empeirikos*, savant par expérience, de *en*, dans, et *peira*, expérience. Le grec *peira* signifie proprement tentative, effort, expérience. Il se rapporte à la racine sanscrite *pâ*, faire, mettre, qui, dans le sens de mettre, a produit la préposition *a-pa*, *a* privatif, marquant un déplacement, un mouvement vers le bas. Comparez : latin *ab, apud;* grec *apo, epi. A-pa* donne le comparatif *para* pour *a-para*, autre, plus éloigné, ultérieur, d'où le sanscrit *parâ*, la rive opposée, le grec *peirô*, percer, et *peira*, tentative, effort, expérience). Qui n'est fondé que sur l'expérience, qui ne se guide que par l'expérience, qui ne se fonde pas sur une théorie raisonnée : *Médecine* EMPIRIQUE. *Médecin* EMPIRIQUE. *Méthode* EMPIRIQUE. *Traitement* EMPIRIQUE. *Règles* EMPIRIQUES. *Toutes les intuitions* EMPIRIQUES *sont des prémisses.* (Ch. Bailly.) *La médecine n'a d'abord eu que des connaissances* EMPIRIQUES. (Matth. de Dombasle.) *L'art* EMPIRIQUE *de découvrir les sources a donné lieu aux étranges pratiques des sorciers.* (L. Figuier.) *Nous avons deux facultés* EMPIRIQUES : *la conscience et la perception extérieure.* (J. Simon.) *Le principe d'autorité et de gouvernement a sa source dans la donnée* EMPIRIQUE *de la famille.* (Proudh.)

— Philos. *Idée empirique*, Idée fournie par l'expérience, par opposition aux idées *à priori*. ‖ *Définition empirique*, Définition de l'idée telle qu'elle est fournie par l'expérience, par opposition à la *définition ennoématique*, qui définit l'idée telle qu'elle est conçue dans l'esprit.

— Physiq. *Formule empirique*, Formule fondée non sur la théorie et le calcul, mais sur l'expérimentation : *Les* FORMULES EMPIRIQUES *ne sont en général qu'approximatives.*

— s. m. Philosophe qui fait dériver toutes nos idées de l'expérience. ‖ Médecin qui rejette toute théorie, et qui traite les maladies d'après les données seules de l'expérience; charlatan qui n'a aucune connaissance médicale : *Le cardinal de Richelieu vint traiter la France comme un* EMPIRIQUE, *avec des remèdes violents qui lui firent paraître de la force, mais une force d'agitation qui en épuisa le corps et les parties.* (Card. de Retz.) *L'*EMPIRIQUE *vit aux dépens de la faiblesse et de la crédulité humaine.* (Gardanne.) *Paris regorge de bons, d'excellents médecins, tandis que les trois quarts des campagnes de la France sont exploitées par des ânes ou des* EMPIRIQUES. (E. Sue.)

— **Antonymes.** Dogmatique, méthodique, scientifique.

— **Encycl.** V. EMPIRISME.

Empiriques d'autrefois (LES), vaudeville en un acte de Scribe et d'Alexandre (pseudonyme de Mme Friedelle), représenté sur le théâtre de Madame (Gymnase), le 11 juin 1825. Deux charlatans prétendent posséder le don de ressusciter les morts. Une jeune Espagnole vient les prier de rendre la vie à son amant. Le miracle n'est pas difficile à opérer, car les charlatans ont fait route avec le jeune homme, un *bon vivant* qu'une fausse nouvelle a mis au rang des trépassés. Cette pièce, dont l'intrigue est très-légère, n'obtint qu'un médiocre succès; mais elle emprunte un véritable intérêt à l'anecdote suivante, rapportée par M. Eugène de Mirecourt : « Une dame d'un certain âge, ancienne maîtresse d'institution, apporta à Scribe le manuscrit des *Empiriques d'autrefois.* — « Mon Dieu, madame, dit Scribe, je » suis accablé de besogne; vous risquez d'at» tendre longtemps. — N'importe! répondit» elle, pourvu que mon tour arrive, c'est tout » ce que je demande. » Elle laissa le manuscrit entre les mains du savant charpentier dramatique, trop heureuse d'emporter une espérance. Le lendemain, Scribe apprend que cette dame est dans une situation de fortune déplorable et presque voisine de la misère. Il quitte tous ses autres travaux, prend le manuscrit des *Empiriques*, arrange, corrige, refond la pièce, la porte au Gymnase et la fait jouer, le tout en moins de six semaines. Par malheur, elle n'eut qu'un succès d'estime. La maîtresse d'institution s'empressa d'apporter à Scribe deux autres vaudevilles, dont elle espérait tirer plus d'argent que du premier. Cette fécondité du bas-bleu devenait inquiétante. Scribe appela Guyot, l'un des deux agents dramatiques chargés de la perception des droits, et lui donna l'ordre de faire rapporter aux *Empiriques*, joués ou non, douze cents francs par an de droits d'auteur. Il créait ainsi à Mme Friedelle une pension de six cents francs, afin qu'elle le laissât en repos. »

EMPIRIQUEMENT adv. (an-pi-ri-ke-man — rad. *empirique*). D'une manière empirique : *L'écriture, remplaçant la tradition, fixa les faits* EMPIRIQUEMENT *acquis, et assit la science sur une base inébranlable.* (D'Orbigny.) *Affirmer, c'est déterminer; or toute détermination, pour être vraie, doit être donnée* EMPIRIQUEMENT. (Proudh.)

EMPIRISME s. m. (an-pi-ri-sme — rad. *empirique*). Usage exclusif de l'expérience, sans théorie ni raisonnement : *Pourquoi l'intelligence des affaires, la sagesse des combinaisons, la prévoyance, laissent-elles la place à l'*EMPIRISME? (Proudh.) *L'*EMPIRISME *n'est jamais l'esprit dominant dans les temps de régénération du genre humain.* (Guizot.) *Les lois que vous faites, quand vous en faites, ne sont que des palliatifs et des expédients; une moitié de vos codes est routine, l'autre moitié* EMPIRISME. (V. Hugo.)

— Philos. Système dans lequel l'expérience est considérée comme la seule source de nos connaissances : *L'*EMPIRISME *de Locke, de Condillac. L'*EMPIRISME *a été banni entièrement de l'astronomie.* (Laplace.) *La théorie des idées innées résiste à toutes les objections de l'*EMPIRISME. (A. Jacques.) *Ce qui résulte de l'*EMPIRISME, *c'est l'impossibilité de toute science, l'expérience ne faisant connaître que les phénomènes; la croyance à toute réalité substantielle disparaît nécessairement, le moi lui-même n'est plus qu'une succession d'impressions, ou une collection de sensations et de notions; l'*EMPIRISME *sort du sensualisme et il conduit au septicisme.* (Rousselot.)

— Méd. Pratique médicale fondée sur les seules données de l'expérience; charlatanisme : *Les expédients de l'*EMPIRISME *ne peuvent pas suppléer les conditions régulières de la vie.* (L. Reybaud.)

— **Antonymes.** Dogmatisme, méthodisme.

— **Encycl.** Méd. D'après MM. Robin et Littré, les empiriques admettaient comme base de leur art trois sources : « 1° le hasard, qui fournit des faits, et la marche de la nature qu'on doit observer et qu'ils appellent *autopsie*, observation, et, à défaut de l'autopsie, l'histoire; 2° les essais entrepris dans le dessein de connaître quelle en sera l'issue; 3° enfin l'imitation ou analogisme. » Glaucias appelait ces trois méthodes le *trépied* de la médecine.

Plus tard, d'après Ménodote, ils adoptèrent l'épilogisme, raisonnement à l'aide duquel on conclut des phénomènes sensibles aux phénomènes qui ne tombent pas sous les sens.

Les empiriques s'appuient du grand nom d'Hippocrate; c'est du divin vieillard qu'ils prétendent tenir leur méthode expérimentale. Pour cela, ils invoquent les passages suivants de la *Médecine nouvelle :* « Je pense, dit l'immortel médecin de Cos, je pense qu'il ne convient pas, dans l'art de la médecine, d'avoir recours à de vaines hypothèses, comme on est obligé de le faire en traitant de choses entièrement obscures et douteuses... Il faut arriver de ce qui est connu à ce qui est inconnu... Il ne faut pas faire difficulté de prendre des instructions des hommes les plus simples, s'il paraît qu'ils savent quelque chose de décisif pour l'occasion. C'est ainsi, je pense, que tout notre art s'est formé, recevant de toutes parts pour rassembler un grand nombre de faits. Il ne faut donc pas manquer de faire attention à ce que le hasard peut présenter, si cela se confirme plusieurs fois, etc. »

Certes, c'était se donner pour maître un nom dont l'autorité est incontestable. Mais avec plus de justice on aurait dû choisir Acron d'Agrigente, dont Hippocrate n'avait fait que préconiser la doctrine.

Si même nous voulions remonter à l'origine de l'*empirisme*, nous ne devrions nous arrê-

ter ni à Hippocrate ni à Acron; c'est dans la nuit des temps que se perdraient nos recherches; cependant, il vint une époque où les médecins, abandonnant la voie d'Hippocrate, se jetèrent dans la recherche ou plutôt dans la divination des causes prochaines et en firent la base de la thérapeutique; la science était devenue une arène ouverte à toutes les opinions contradictoires, à toutes sortes de doctrines dogmatiques, dont les principes opposés n'avaient d'autre source ni d'autre appui que l'imagination de leurs auteurs... Un tel conflit d'opinions et de doctrines devait nécessairement ouvrir les yeux sur le peu de fondement et sur l'incertitude de l'art médical. Donc, encouragés par l'exemple des pyrrhoniens qui soumettaient toutes les opinions philosophiques à un examen sévère, quelques médecins tentèrent de fonder les principes et la pratique de la médecine sur les seules données de l'expérience. Telle fut l'origine de la secte appelée empirique à cause des principes qu'elle professait. Philinus de Cos, disciple d'Hérophile, et Sérapion d'Alexandrie, qui vivaient à peu près dans le même temps, en sont regardés comme les fondateurs (il faudrait dire, nous l'avons déjà fait remarquer, les vulgarisateurs). Elle eut un grand nombre de partisans, parmi lesquels on doit citer : les deux Apollonius d'Antioche, Ménodote, Sextus Criton, Theutras, Cassius le pyrrhonien, Glaucias, Nauteias, et Héraclite de Tarente.

La doctrine formulée et enseignée par les hommes illustres dont nous venons de rappeler les noms garda bien peu de temps sa pureté première : à peine jusqu'au jour où parut Galien. Bientôt, s'occupant plus des médicaments que des maladies, les empiriques devinrent des médicastres, des empiristes.

L'espace nous manque pour écrire en son entier l'histoire de l'*empirisme*, histoire qui forme à elle seule une des parties les plus importantes dans le tableau des progrès de la pensée humaine. Nous nous transportons tout de suite au moment où finit le moyen âge.

Nous sommes au XIVe siècle. De grandes découvertes vont s'accomplir : la boussole, la poudre à canon, un nouveau continent, l'imprimerie, l'imprimerie surtout, qui doit renverser tout l'échafaudage des anciens systèmes, ouvrir de nouveaux horizons, changer matériellement et intellectuellement la face du monde.

L'anatomie est sur le point de naître : Mondini, professeur à Cologne, ose le premier fouiller de son scalpel le corps humain, et bientôt son audace est imitée par l'immortel André Vésale à Bruxelles, par Eustache à Rome, par Fallope à Ferrare et à Pise. Voici Telesio, qui, sans nier explicitement Dieu, cherche à s'en passer, et Campanella, son disciple, qui, reprenant ses doctrines, leur donne une formule plus scientifique... Voici Montaigne professant le doute avec charme, et Charron l'imposant avec autorité. Voici Bacon, Gassendi, Locke, etc., etc.

Pendant ce temps, que devient le dogmatisme, cette doctrine qui conclut et agit en vertu de dogmes immuables? Il a jeté son dernier cri au XVIe siècle par la bouche de J. Fernel, surnommé le Galien moderne.

Lorsque d'Holbach, à la fin du siècle dernier, disait dans son *Système de la nature :* « Les hommes se trompent quand ils abandonnent l'expérience pour des systèmes enfantés par l'imagination, » il proclamait la supériorité de la méthode empirique, et personne n'osait se lever pour lui dire qu'il se trompait.

Aujourd'hui l'*empirisme* a-t-il encore des adeptes? L'un des professeurs les plus célèbres de l'école de médecine de Paris, M. Trousseau, dans une conférence faite en 1862, au nom de l'Association philotechnique pour l'enseignement gratuit des ouvriers, a pu hautement et nettement se dire empirique sans qu'une voix protestât contre les applaudissements d'une nombreuse assemblée.

M. Trousseau prenait le mot *empirisme* dans son acception la plus favorable, celle qui résulte directement de l'étymologie. Mais il y a une autre sorte d'*empirisme*, qui emporte l'idée d'ignorance ou l'idée, plus odieuse encore, de charlatanisme. C'est parce qu'il entendait le mot de cette manière, que M. Zimmermann a dit : « Un empirique en médecine est un homme qui, sans songer aux opérations de la nature, aux signes, aux causes des maladies, aux indications, aux méthodes, et surtout aux découvertes des différents âges, demande le nom d'une maladie, administre ses drogues au hasard ou les distribue à la ronde, suit sa routine et méconnaît son art. »

Au mot CHARLATAN nous avons pris pour guide le manuscrit inédit de M. Charles Durand intitulé les *Empiriques;* ici, nous allons encore emprunter la silhouette, curieuse à plus d'un titre, du héros du même ouvrage : « A côté des docteurs et sous-docteurs, qui, de par le droit de leur parchemin, — ce qui est notre excuse, — font passer de notre poche dans la leur le petit écu blanc, suivant l'expression du docteur Guénault, de joyeuse mémoire, il est une troisième variété de médecins, plus nombreuse que les deux premières, aussi habile peut-être — nous parlons de l'habileté du docteur Guénault — et plus audacieuse à coup sûr, car elle pratique, elle, « sans garantie du gouvernement. » Ce sont les philistins de l'art, les vendeurs du temple, ou, pour les appeler par leur nom, les empiriques, les empiristes, si vous le voulez.

» Et cependant ceux-ci n'ont point encore trouvé leur Molière, quoique en étant parfaitement dignes. Privat d'Anglemont les a même oubliés dans sa nomenclature des métiers inconnus et véreux.

» L'auteur veut essayer de remplir cette lacune. Sa prétention n'est pas, certes, de détruire les empiriques, pas plus que l'auteur de *M. de Pourceaugnac* n'eut celle de détruire les médecins. Il sait que La Bruyère avait raison quand il disait : « Tant que les hommes » pourront mourir et qu'ils aimeront à vivre, » le médecin sera raillé... et payé... »

» Quelle pensée, éclose en un jour d'ambition ou de bizarrerie, induit un individu à s'instituer médecin par la grâce de Dieu et de son autorité privée? Appartiendraient-ils, ces déclassés, à la famille des moqueurs et des sceptiques qui, voyant en la bêtise humaine un hochet, s'en amusent leur vie entière? Non certes.

» Un *empirique* est ordinairement ancien domestique de docteur. Voyant son maître gagner sa vie en accueillant les personnes qu'il introduisait et en causant un instant avec elles, il s'est dit un jour : Le métier de médecin est plus facile, plus commode et surtout plus lucratif que celui de valet. Et, jetant son galon aux orties, il s'est fait médecin. Quelquefois l'empirique a été d'abord infirmier dans un hôpital, voire même garçon d'amphithéâtre, et, dans un moment d'ambition, il a troqué le tablier bleu contre l'habit noir; ou bien encore, d'épicier il a sauté à pieds joints au grade et à la profession d'herboriste, et d'herboriste il est devenu médecin.

» D'autres prétendent avoir hérité de leurs parents un spécifique souverain contre telle ou telle maladie, et leur devoir, disent-ils, est de ne point laisser perdre un héritage précieux... non point pour eux, certes! mais pour le bien public.

» Plusieurs enfin sont devenus médecins par inspiration... d'en haut. Tous mettent en avant cette prétendue inspiration, ce don divin, ou tout au moins transmis par héritage depuis un temps immémorial, et c'est une des causes de la confiance, du religieux respect qu'ils inspirent. Il y a encore une autre raison : le nombre des maladies que la médecine guérit, nous disait un empirique lui-même, est bien moins grand que le nombre des maladies devant lesquelles elle se déclare impuissante. Eh bien! quand un malade est abandonné par son médecin ordinaire, a-t-il recours à un autre médecin? Pas du tout. « Celui-ci, dit-il, n'en sau» rait pas plus que l'autre, » et il vient à nous, à nous qui, exerçant la médecine sans titre, sans autorisation, en dépit de la police, malgré ses persécutions, devons avoir, pense-t-il, un spécifique, une panacée secrète et universelle.

» Il y a plusieurs espèces d'empiriques; mais si chacun d'eux présente une figure particulière et comme un type à part, tous ont de commun une très-haute idée de leur savoir, une morgue hautaine et qui n'a de comparable que leur prodigieuse ignorance.

» Quand ils ont commencé l'exercice de leur sacerdoce, ils savaient n'être que des imposteurs; mais bientôt, comme Foa qui, se voyant adorée, finit par croire qu'elle était vraiment déesse, ils se sont persuadé que le jeu qu'ils jouaient était sérieux. Dernièrement, l'un d'eux nous disait : « Le monde » n'a encore vu que deux médecins, Hippo» crate et moi. »

» Tous ont même suffisance, depuis ce prétendu visionnaire (le docteur noir) qui s'en va visiter ses malades en brillant équipage et qui, en présence d'un cancer, dit avec assurance : « Moi, guérir madame...; mais moi » vouloir d'abord dix mille francs, » jusqu'à ce pauvre diable qui, chaussé de sabots et un bâton à la main, court la campagne et guérit par l'application de simples connus de lui seul toutes les maladies et toutes les blessures. »

Notre article ne serait pas complet si, après avoir esquissé la silhouette des empiriques, de ces exploiteurs effrontés de la bêtise humaine, nous ne rapportions pas les lois édictées, les arrêts rendus pour réprimer l'exercice illégal de la médecine.

— *Jurisprudence de la médecine.* L'article 35 de la loi de ventôse punit d'une amende pécuniaire au profit des hospices tout individu qui exerce la médecine ou la chirurgie sans diplôme, certificat ou lettre de réception.

A qui s'applique cet article?

Répondons à cette question d'après les termes de la loi, l'opinion des auteurs et la jurisprudence de nos cours et de nos tribunaux.

La défense d'exercer sans diplôme ou certificat est générale et absolue. Elle s'étend à toute personne qui pratique la médecine et la chirurgie sans titre légal. Ainsi il a été décidé : 1° que cette prohibition s'applique aux pharmaciens comme à tous autres individus (Cour de cass., chambre criminelle, 8 octobre 1819); 2° qu'exercer la profession de *bailleul* ou *rebouteur*, c'est-à-dire l'art de réduire les luxations et les fractures des os, c'est exercer la médecine; qu'en conséquence, celui qui se livre à cet art sans diplôme ou certificat est passible des peines portées par la loi, et ne peut être excusé sous prétexte que l'usage est de tolérer cette industrie et que l'on rend ainsi des services aux indigents (Cass., 1er mars 1844 et 7 mai 1854).

Que dire touchant certaines professions spéciales?

Les oculistes, par exemple, pourront-ils exercer sans être munis d'un diplôme? On l'a soutenu; mais il a été jugé que la prohibition d'exercer sans diplôme s'applique aussi à l'art de l'oculiste.

La décision est la même, l'oculiste exerçât-il gratuitement (Cass., 20 juillet 1833; Paris, 2 octobre 1833; Cass., 14 mars 1839). « Cela est bien jugé, dit M. Dalloz; l'art de l'oculiste est une dépendance directe et immédiate de l'art du chirurgien; la moindre opération sur les yeux exige des connaissances anatomiques et physiologiques. »

Il ne sera pas superflu de rappeler ici que les statuts des chirurgiens de plusieurs anciennes provinces exigeaient des preuves de capacité de la part des oculistes, et que le projet de loi de 1847 (dont les événements de 1848 arrêtèrent la discussion) soumettait les professions spéciales de l'art de guérir à la nécessité d'un diplôme; les dentistes et les sages-femmes étaient seuls exceptés de cette règle, mais ils devaient se munir d'un brevet. Ce brevet même n'autorise pas chez la sage-femme la pratique de la chirurgie. Une sage-femme du nom de Pirant avait pratiqué l'opération césarienne sur le cadavre d'une femme qu'elle avait été appelée à soigner. Elle ne l'avait fait, du reste, que sur les conseils d'un prêtre, qui l'y exhorta au nom de la religion. La cour de Grenoble, saisie de l'affaire, relaxa les prévenus; mais son arrêt fut cassé par la cour suprême.

Nous pensons que les orthopédistes, aussi bien que ceux qui se livrent à la lithotritie, à la chirurgie herniaire, doivent être également soumis à l'obtention d'un diplôme.

Les dentistes sont-ils soumis à la même obligation? Deux déclarations, du 24 février 1730 et du mois de mai 1768, réglant l'exercice de la chirurgie dans la ville de Paris, ordonnaient aux dentistes de se faire recevoir experts par le collége de chirurgie. De nos jours, les auteurs et les praticiens pensent que, pour être dentiste, il faut, à la connaissance de l'anatomie de la bouche, réunir des notions générales d'anatomie, de physiologie, de médecine et d'hygiène; que c'est exposer gravement la santé publique que de ne pas exiger des dentistes la preuve qu'ils ont acquis ces connaissances. Cette opinion avait été admise par M. Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce. La jurisprudence la repoussa par un grand nombre d'arrêts.

Quiconque exerce sans diplôme encourt par ce seul fait les peines édictées. Il a été jugé : 1° que celui qui se qualifie chirurgien ou qui exerce sans diplôme ne peut exciper de sa bonne foi (Cass., 19 février 1807); 2° que l'exercice sans diplôme de la profession de médecin ou de chirurgien ne saurait être excusé, sous le prétexte que l'on est porteur de certificats des autorités administratives de diverses localités, ou qu'on est en possession depuis longues années de la qualité contestée, ou bien encore que l'on donne gratuitement ses soins aux indigents (Cass., 20 juillet 1833).

Le silence de la loi de ventôse n'implique pas de la part du législateur l'intention de regarder comme innocent l'exercice gratuit de la médecine. Cette loi n'a pas attaché la peine au salaire reçu, mais à la profession indûment exercée. Ce n'est pas la cupidité, mais l'impéritie qu'elle veut atteindre (Cass., 27 mai 1854). « De grandes difficultés, dit M. Dalloz, s'élèvent quand il s'agit d'apprécier la situation légale et l'innocence ou la culpabilité des personnes de bonne foi qui agissent sur les infirmités humaines par le magnétisme, le somnambulisme, par les inspirations religieuses. Les hésitations de la justice seraient bien naturelles en présence des doutes de la science elle-même. » Néanmoins, des condamnations nombreuses ont été portées contre des personnes qui traitaient les maladies par le somnambulisme, et un arrêt récent a décidé que, en principe, le traitement des malades au moyen du magnétisme, de la part d'un individu non pourvu d'un diplôme de docteur ou d'officier de santé, constitue l'exercice illégal de la médecine, délit prévu et puni par la loi de ventôse. Cette loi frappe, par la généralité de sa prohibition, tout exercice de l'art de guérir; elle ne subordonne pas l'existence de la contravention à telle ou telle condition particulière, à tel ou tel mode spécial de traitement (Cour de cass., 25 décembre 1852).

Un jugement du tribunal de la Seine, en date du 7 décembre 1852, a décidé que les individus qui font métier de deviner et de pronostiquer encourent la peine prononcée par l'article 479 du code pénal, alors même qu'ils prétendraient exercer cet art au moyen du magnétisme et du somnambulisme. La cour de cassation a jugé, le 25 avril 1857, qu'il y a délit d'exercice illégal de la médecine de la part d'une somnambule qui indique le traitement à suivre par les malades qui la consultent, bien qu'elle se fasse assister d'un docteur ou d'un officier de santé qui signe les ordonnances ou prescriptions médicales, mais sans les soumettre à son contrôle personnel; et le médecin qui prête son aide se rend, en un tel cas, complice du délit de la somnambule.

Examinons l'économie des pénalités portées par la loi de l'an II. Les articles 35 et 36 de cette loi portent :

« Art. 35. Six mois après la publication de la présente loi, tout individu qui continuerait d'exercer la médecine ou la chirurgie ou de pratiquer l'art des accouchements sans être sur les listes dont il est parlé aux articles 25, 26 et 34, et sans avoir de diplôme, de certificat ou lettre de réception, sera poursuivi et condamné à une amende pécuniaire envers les hôpitaux.

« Art. 36. Ce délit sera dénoncé aux tribunaux de police correctionnelle, à la diligence du commissaire du gouvernement près ces tribunaux. L'amende pourra être portée jusqu'à 1,000 fr. pour ceux qui prendraient le titre et exerceraient la profession de docteur; à 500 fr. pour ceux qui se qualifieraient d'officiers de santé et verraient des malades en cette qualité; à 100 fr. pour les femmes qui pratiqueraient illicitement l'art des accouchements. L'amende sera double en cas de récidive, et les délinquants pourront, en outre, être condamnés à un emprisonnement qui n'excédera pas six mois. »

Le second article ne parlant que de ceux qui usurpent le titre de docteur ou d'officier de santé, les tribunaux avaient décidé que pour ceux qui se contenteraient d'exercer l'art de guérir, sans prendre aucun titre, la peine ne serait que de simple police. Plusieurs auteurs ont combattu cette doctrine, et les arrêts de la cour de cassation du 9 et du 21 juillet 1853 et de la cour d'Orléans du 5 novembre 1855 ont décidé que l'exercice illégal de la médecine, même sans usurpation de titre, constitue un délit qui rentre exclusivement sous l'application de la loi du 19 ventôse an II.

— Philos. L'*empirisme* est la plus ancienne des écoles de philosophie; il prend l'expérience pour base de ses théories, et, s'il se trompe, c'est qu'il a mal vu ou mal expérimenté. Il naquit avec la philosophie même, chez les Hellènes, au VIe siècle av. J.-C.; son but fut de ramener à un principe, soit unique, soit multiple, la pluralité des phénomènes physiques qui frappent les sens. Thalès, un des sept sages, est le premier qui ait fait une tentative de ce genre. Comme tous les empiriques, il conçut la matière non point inerte et inanimée, mais douée d'une âme, motrice intelligente. Cette âme, selon Thalès, est la condition d'être de toutes choses. La forme primitive de cette âme est l'eau, élément essentiellement doué de mouvement et susceptible de transformations. L'eau, principe de toutes choses, n'est toutefois pas le générateur des dieux. Ceux-ci naissent d'eux-mêmes. Sur leur nombre et leur nature, Thalès accepte les théogonies adoptées de son temps. Hippon, qui professa l'*empirisme* à une époque qu'on croit voisine de celle de Thalès, objecta le premier que les dieux, puisqu'ils étaient nés, ne pouvaient échapper à la loi qui régit toutes les créatures, et devaient mourir. Anaximandre de Milet, contemporain et probablement disciple de Thalès, s'appliqua, comme ce dernier, à rechercher l'élément du monde; il crut le trouver dans un sujet matériel assez vague, contenant en lui-même les contraires, et auquel il donna le nom d'*infini.* Anaximène de Milet, né dans la seconde moitié du VIe siècle, c'est-à-dire plusieurs années après la mort d'Anaximandre, conçut un *empirisme* moins grossier que celui de ses prédécesseurs. Il posa comme principe des choses l'air, qu'il assimila à l'esprit. « De même, disait-il, que l'air, qui est notre âme, gouverne nos corps, de même l'air universel anime l'univers. » De cette façon, la génération et la dissolution des êtres ne sont dues qu'à la condensation et à la raréfaction de l'air.

La physique d'Anaximène est encore très-grossière. La terre lui semble plate et les étoiles plantées comme des clous sur une voûte de cristal.

Héraclite, qui naquit à Éphèse à la fin du VIe siècle, frappé particulièrement de l'instabilité des choses, en vit le principe dans l'élément le plus agité, le plus insaisissable, le feu. « Ce monde de toutes les choses, aucun des dieux, aucun des hommes ne l'a fait; il a été, il est et il sera le feu toujours vivant, s'allumant et s'éteignant avec mesure. » Les ouvrages d'Héraclite (*Moyen de bien conduire sa vie* et *Science des mœurs*) furent commentés, durant toute l'antiquité, par plusieurs sectes philosophiques très-distinctes, stoïciens, sophistes, panthéistes, etc.

Diogène d'Apollonie professa l'*empirisme* vers 500 av. J.-C. Après avoir établi qu'il ne peut exister qu'un seul sujet naturel, qui possède l'aptitude dont les éléments sont doués de s'unir les uns aux autres, il envisagea l'air comme principe du monde. « L'air, disait-il, par sa subtilité et sa priorité, doit être doué de la force motrice et de la connaissance. Tous les animaux participent de l'air; tous, par le même air, vivent, voient et entendent, et de lui tirent leur pensée propre; leur âme est un air plus chaud que celui du dehors, mais plus froid que celui du soleil. » La différence de température de cet air intérieur explique la variété qui règne parmi les animaux. La mort n'est que l'effet produit par le manque d'air dans les veines de la créature. Sec, cet air donne l'intelligence; humide, il produit l'abrutissement. Avec Diogène d'Apollonie se termine la série des empiriques ioniens, qui